

Assureur santé 100 % en ligne, Alan lève 23 millions d'euros

Alan multiplie les levées de fonds records. Après avoir reçu 12 millions d'euros de fonds d'amorçage en octobre 2016, la startup parisienne vient de boucler un second tour de table de 23 millions d'euros auprès notamment d'Index Ventures, société de capital-risque établie à San Francisco, de Xavier Niel et de CNP Assurances via OpenCNP.

Première compagnie d'assurance maladie agréée en France par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) depuis 1986, Alan propose une complémentaire santé 100 % ligne et plus récemment un produit de prévoyance. En toute autonomie, salariés et indépendants peuvent souscrire eux-mêmes à l'offre et résilier le contrat à tout moment, sans intervention de leur employeur.



Jouant la carte de la simplicité, Alan détaille les remboursements des dépenses de santé (pharmacie, consultation, hospitalisation, lunettes...) et propose une carte de tiers payant au format carte bancaire ou en version numérique sur mobile. Le transfert des documents se fait également depuis l'application mobile en envoyant des photos.

Le « booster » de la loi ANI

Alan qui compte plus de 7 000 assurés dans 850 entreprises entend tripler ce nombre cette année et atteindre les 100 000 utilisateurs couverts dans les trois ans. La pépite de [l'assurtech](#) va aussi renforcer ses effectifs pour passer d'une vingtaine d'employés à 80 collaborateurs d'ici fin 2018.



La jeune pousse bénéficie de l'obligation qu'ont les entreprises, depuis le 1er janvier 2016 et la loi ANI, de fournir une complémentaire santé à l'ensemble de leurs salariés et de la financer à hauteur de 50 % minimum. Parmi ses références, on compte nombre d'entreprises du numérique comme Lendix, Heetch, PayFit ou vente-privee.com.